



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 28 novembre 2011, tenue au 901, rue Royale
à Malartic à 20 h 00**

Mme la mairesse suppléante, Sylvie Daigle, préside la séance.

Sont aussi présents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. André Vezeau, maire

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011;

**RÉSOLUTION
2011-11-541**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2011;
- 2.2.- Adjudication par billet à la suite des demandes de soumissions publiques : 1 790 000 \$;
- 2.3.- Résolution de concordance et de courte échéance par billet : 1 790 000 \$;
- 2.4.- Contrat avec Gaz Métro pour gaz naturel;
- 2.5.- Approbation budget révisé 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;
- 2.6.- Approbation du tracé pour la déviation de la route 117;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Assemblée publique de consultation : projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme # 362 afin de changer certaines affectations pour une affectation résidentielle faible densité et de protection;
- 3.2.- Adoption du règlement numéro 774 modifiant le plan d'urbanisme # 362 afin de changer certaines affectations pour une affectation résidentielle faible densité et de protection;
- 3.3.- Assemblée publique de consultation : projet de règlement de concordance omnibus modifiant le règlement de zonage #377;
- 3.4.- Adoption du règlement de concordance numéro 775 omnibus modifiant le règlement de zonage #377;
- 3.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour 9205-1838 Québec inc. au 1290, rue Royale;
- 3.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour ASDR Industries au 691, rue Royale;
- 3.7.- Entente entre les résidents de la rue des Pins et Chartier avec la Corporation minière Osisko;
- 3.8.- Démolition du 561, rue Royale;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Vente d'un terrain industriel à L. Fournier et Fils inc.;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Club de lecture : Journée de poésie avec madame Margot Lemire;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

- 7.1.- Avis de motion autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 7.2.- Autorisation de paiement no 1 pour Les Construction De Castel :
construction du garage aux travaux publics;
- 7.3.- Autorisation de paiement no 9 pour Lamothe Division de Sintra inc. :
Réaménagement de la rue Royale;
- 7.4.- Autorisation de travaux à l'intersection des rues Royale et Pépito;
- 7.5.- Réaménagement de l'intersection du chemin du lac Mourier et de l'accès
Nord du Parc industriel;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 10.1.- Projet d'animation sportive extrascolaire : CSOB;
- 10.2.- Club de l'âge d'or de Dubuisson : activités locales;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

**RÉSOLUTION
2011-11-542**

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre
2011, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2011

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement
539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et
au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des
factures payées au 31 octobre 2011.

**RÉSOLUTION
2011-11-543**

2.2.- Adjudication par billet à la suite des demandes de soumissions publiques : 1 790 000 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 6 décembre 2011 au montant de 1 790 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 453, 457, 648, 717, 719 et 763, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Montant	Taux	Échéance
179 100 \$	2,79000 %	6 décembre 2012
185 800 \$	2,79000 %	6 décembre 2013
192 300 \$	2,79000 %	6 décembre 2014
199 300 \$	2,79000 %	6 décembre 2015
1 033 500 \$	2,79000 %	6 décembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-544**

2.3.- **Résolution de concordance et de courte échéance par billet : 1 790 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Malartic souhaite emprunter par billet un montant total de 1 790 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
453	391 900 \$
457	274 200\$
648	409 900 \$
717	140 000 \$
719	390 000 \$
763	184 000 \$
Total	1 790 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 790 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 453, 457, 648, 717, 719 et 763 soit réalisé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;
- QUE les billets soient datés du 6 décembre 2011;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2012	179 100 \$
2013	185 800 \$
2014	192 300 \$
2015	199 300 \$
2016	206 400 \$ (à payer en 2016)
2016	827 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Malartic émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 6 décembre 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 648, 717, 719 et 763, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-545**

2.4.- Contrat avec Gaz Métro pour gaz naturel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le contrat avec Gaz Métro pour le gaz naturel au prix de 13,41 ¢/m³ pour un terme de un (1) an;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-546**

2.5.- Approbation budget révisé 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé pour l'année 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION

2.6.- Approbation du tracé pour la déviation de la route 117



2011-11-547
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le tracé pour la déviation de la route 117, tel que présenté;

Adoptée.

3.0.- **URBANISME**

3.1.- **Assemblée publique de consultation : projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme # 362 afin de changer certaines affectations pour une affectation résidentielle faible densité et de protection**

Madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme #362 afin de changer certaines affectations pour une affectation résidentielle faible densité et de protection.

3.2.- **Adoption du règlement numéro 774 modifiant le plan d'urbanisme #362 afin de changer certaines affectations pour une affectation résidentielle faible densité et de protection**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 774 modifiant le plan d'urbanisme #362 afin de changer certaines affectations pour une affectation résidentielle faible densité et de protection, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

3.3.- **Assemblée publique de consultation : projet de règlement de concordance omnibus modifiant le règlement de zonage #377**

Madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est un règlement de concordance omnibus modifiant le règlement de zonage #377.

3.4.- **Adoption du règlement de concordance numéro 775 omnibus modifiant le règlement de zonage #377**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 775 étant un règlement de concordance omnibus modifiant le règlement de zonage #377, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-548

RÉSOLUTION
2011-11-549



No de résolution
RÉSOLUTION
2011-11-550

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

3.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour 9205-1838 Québec inc. au 1290, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 1290, rue Royale (lot #4 170 512, Cadastre du Québec) pour la construction d'un bâtiment principal, l'aménagement extérieur et l'installation d'enseignes sur le bâtiment principal et sur poteau existant;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-551

3.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour ASDR Industries au 691, rue Royale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic avait refusé la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour ASDR Industries au 691, rue Royale par la résolution 2011-11-525;

CONSIDÉRANT QUE ASDR Industries a présenté trois (3) nouvelles options pour l'affichage;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER ASDR Industries de faire l'affichage au 691, rue Royale, tel que présenté dans l'option 1 joint à la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-552

3.7.- Entente entre les résidents de la rue des Pins et Chartier avec la Corporation minière Osisko

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique de glissement de terrain d'arrière lot des terrains des résidents de la rue des Pins et de la rue Chartier ;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les résidents et la Corporation minière Osisko ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à signer l'entente entre les résidents de la rue des Pins et Chartier avec la Corporation



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

minière Osisko;

D'ADOPTER l'entente entre les résidents de la rue des Pins et Chartier avec la Corporation minière Osisko telle que jointe à la présente résolution ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-553**

3.8.- Démolition du 561, rue Royale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Démolition Plus afin de procéder à la démolition de la station d'essence Sonerco située au 561, rue Royale, telle que soumissionnée dans leur offre de service du 4 novembre 2011;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-554**

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Vente d'un terrain industriel à L. Fournier et Fils inc.

CONSIDÉRANT QUE Léo Fournier Gestion a un contrat majeur avec la Corporation minière Osisko nécessitant la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Osisko était prête à recevoir de Léo Fournier Gestion sur leur terrain;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de Malartic d'avoir Léo Fournier Gestion à l'extérieur des terrains de la Corporation minière Osisko pour assurer la pérennité de l'entreprise de Léo Fournier Gestion après la fermeture de la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Léo Fournier Gestion a signé une promesse d'achat des terrains 8 et 9 dans le Parc industriel, tel que stipulé dans la résolution 2011-04-142 Vente de terrains à Fournier & Fils inc. : Parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Léo Fournier Gestion acquerra un terrain de l'entreprise 9109-2312 Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DÈS QUE L'ENTREPRISE Léo Fournier Gestion aura complété à 100 % des travaux de construction d'un garage sur le terrain qui sera acquis de 9109-2312 Québec inc.;

QUE la Ville de Malartic s'engage à verser à Léo Fournier Gestion 0,25 \$/pied carré pour les terrains 8 et 9;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2011-11-555

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- **Club de lecture : Journée de poésie avec madame Margot Lemire**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ORGANISER une journée de poésie avec madame Margot Lemire, poète pour le Club de lecture à la bibliothèque ;

Adoptée.

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

7.1.- **Avis de motion autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à autoriser des travaux de construction pour la réfection de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$;

RÉSOLUTION
2011-11-556

7.2.- **Autorisation de paiement no 1 pour Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection ruelles 2011**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 1 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection des ruelles 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 1 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection des ruelles 2011 pour un montant de 223 977,50 \$ (taxes incluses) ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-11-557

7.3.- **Autorisation de paiement no 9 pour Lamothe Division de Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 9 de Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 9 à Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale pour un montant de 44 492,29 \$ (taxes incluses), conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-558**

7.4.- Autorisation de travaux à l'intersection des rues Royale et Pépito

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les travaux d'excavation dans la chaussée et de raccordement à la conduite d'égout pluvial à l'intersection des rues Royale et Pépito ;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer la permission de voirie no 5871-52-89015-11007 du ministère des Transports du Québec ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-11-559**

7.5.- Réaménagement de l'intersection du chemin du lac Mourier et de l'accès Nord du Parc industriel

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a transmis une correspondance à la Ville de Malartic relativement au réaménagement de l'intersection de la route 18650 avec l'accès Nord du Parc industriel à Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INFORMER le ministère des Transports du Québec que la Ville de Malartic attendra de recevoir une description des coûts envisagés avant de confirmer sa participation financière dans ce projet ;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION
2011-11-560**

10.1.- Projet d'animation sportive extrascolaire : CSOB

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande d'aide financière regardant le projet d'animation sportive extrascolaire de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois ;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2011-11-561**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

10.2.- Club de l'âge d'or de Dubuisson : activités locales

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande d'aide financière au Club de l'âge d'or de Dubuisson pour leurs activités locales ;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2011-11-562**

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h09

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**SYLVIE DAIGLE
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE**